

**LES SUISSES A MARSEILLE :
UNE IMMIGRATION DE LONGUE
DUREE**

par Renée LOPEZ

Les Suisses à Marseille offrent un exemple très original de communauté établie dans la cité. L'ancienneté et la pérennité de leur installation, la faiblesse des effectifs, un comportement démographique et socio-professionnel en complète opposition avec celui des autres étrangers présents dans la ville et une vie associative très active où se mêlent le patriotisme, la solidarité et la religion protestante, tendent à offrir une image très particulière de l'immigration dans la cité phocéenne.

Lorsqu'il s'agit d'étudier les étrangers établis à Marseille, on pense immédiatement aux populations d'origine méditerranéenne : Arméniens, Espagnols, Grecs, Italiens et Maghrébins ont participé et participent toujours au peuplement de la ville. Mais, face au phénomène de masse que l'on connaît actuellement, on oublie souvent "les étrangers venus du Nord". Pourtant les Allemands, les Suisses, les Anglais, les Danois et les Hollandais connaissent depuis très longtemps la route qui conduit à Marseille. Parmi ceux-ci, les Suisses, les plus proches, sont présents dans la ville et participent à l'activité économique depuis la fin du XVI^e siècle.

Pour mener à bien cette étude, on a pu disposer d'une documentation abondante et variée. Elle correspond aux divers recensements royaux établis pour les Protestants avant 1789, les Suisses, en majorité de la religion réformée, ayant laissé derrière eux de nombreuses traces de procès, enrichies à partir de 1750 par le contenu d'un registre des inhumations dans le cimetière protestant, appelé "cimetière suisse". A partir de 1850, les recensements municipaux apportent de nouvelles informations. Ces archives officielles, de source française, ont pu être complétées par de multiples documents privés appartenant aux diverses associations suisses de la ville et au Temple de la rue Bel Air, ce qui a permis de réaliser une étude plus vivante et plus humaine difficile à trouver si l'on ne dispose que de recensements de population et de statuts de société. Mais cette documentation est très inégale. Fragmentaire pour la période antérieure à 1876 -date du premier recensement vraiment utilisable- elle ne permet d'offrir qu'une image incomplète de la communauté avant la III^e République.

I - LA COMMUNAUTE SUISSE DE MARSEILLE AVANT 1876

La présence des Suisses à Marseille ne peut se concevoir sans que soit rappelée la pauvreté naturelle de ce pays montagnard et continental qui, pendant des siècles, a fourni des mercenaires à l'Europe entière, sa population étant alors sa seule richesse. C'est ainsi que vers 1690, est arrivé à Marseille Jean Greling, capitaine du régiment de Spar. Il y fait souche et devient l'ancêtre d'une famille noble française qui existe toujours. L'arrivée des Suisses dans la cité phocéenne est facilitée par l'existence de voies naturelles offertes par la vallée du Rhône et les vallées alpines qui débouchent sur les rivages méditerranéens. Marseille, la grande ville de l'époque, offre du travail et tout particulièrement des possibilités de négoce dont a besoin ce pays sans débouché maritime. Si la politique française favorise le commerce et accueille les étrangers -et ce sera le cas sous le règne d'Henri IV- toutes les conditions sont réunies pour favoriser l'arrivée et l'installation des Helvétiques dans la cité phocéenne.

A) Dès le début du XVII^e siècle, les Suisses sont présents dans la ville et le demeurent jusqu'à la Révolution française.

On ne dispose pas, pour cette période, de statistique globale concernant la présence suisse, mais dès 1600, on peut affirmer qu'ils tiennent une place non négligeable dans la vie de la cité. Ainsi, en 1600, lorsque le culte protestant est autorisé dans la région, ce sont de riches négociants suisses, les Zollikoffer (ou Solicoffre) qui offrent le terrain nécessaire à la

construction d'un temple à Velaux (1). Quelques décennies plus tard, un recensement royal (2) réalisé pour contrôler la présence protestante, signale en 1685, le cas de 61 familles dont 4 Suisses qui représentent 82 personnes sur 190. Ces chiffres peuvent paraître faibles pour une ville peuplée de 74 000 habitants (3), mais ce noyau persiste et se développe avec le temps. Au XVIII^e siècle, sur 489 négociants, 171 sont helvétiques (4). Parmi les plus célèbres on relève les noms des Butini, Ployard, Rigot, Lefort, Councler, Lullin, Pallard, Martin, Charton. Loin derrière suivent les Italiens (123), les Allemands (39), les Anglais (31), les Levantins (29), les Hollandais (22), les Espagnols et les Portugais, les Africains du Nord, les Maltais, les Danois, les suédois et les Autrichiens.

Cette permanence du négoce suisse peut être illustrée par le graphique joint, croquis réalisé à partir d'une échelle établie par M.R. Larcherès qui a recensé tous les négociants d'expression allemande pour la période de 1660 à 1820.

A côté des négociants, faciles à dénombrer, les registres du cimetière protestant révèlent l'existence d'une population variée, parfois modeste, où les Suisses tiennent une place dominante ; ainsi sur 176 étrangers inhumés entre 1751 et 1780, 90 -soit plus de la moitié- sont helvétiques avec une forte proportion de Suisses originaires des cantons occidentaux de la Confédération et de Genève.

A la veille de la Révolution cette présence est toujours vivace puisque sur 135 foyers recensés par le Consistoire, 20 sont étrangers dont 11 suisses.

La précision de toutes ces données numériques ne doit pas faire illusion, en effet, celles-ci ne concernent souvent que deux groupes bien particuliers, les Protestants et les négociants, mais qui mettent en évidence, une colonie relativement nombreuse parmi les étrangers de la ville et influente dans la population autochtone.

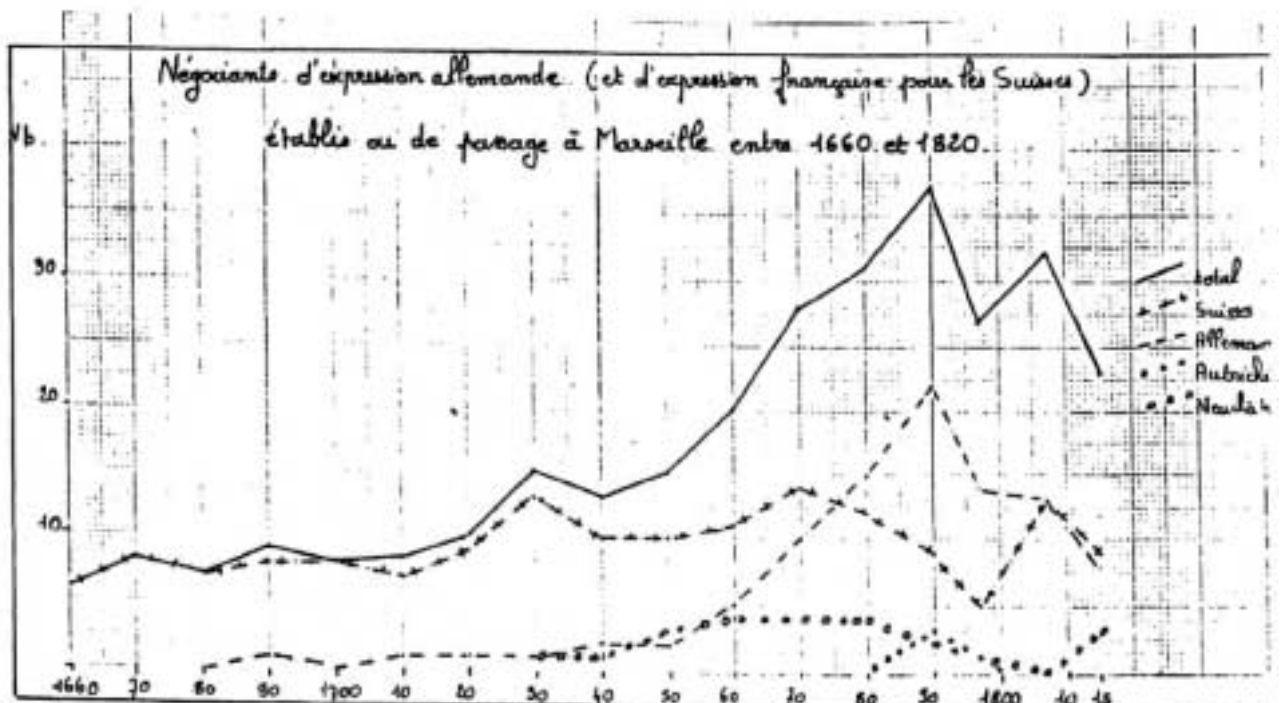
Des professions orientées vers le négoce qui n'excluent pas la présence d'une grande variété de métiers.

La politique tolérante d'Henri IV a pu attirer les premiers négociants suisses, le statut de port-franc de Marseille les a incités à se maintenir d'autant plus qu'ils sont, parmi les étrangers, privilégiés par l'Etat qui leur accorde le droit exceptionnel de commercer avec le Levant : "Ils sont à l'instar des Français jouissant des mêmes privilèges que les véritables sujets de sa Majesté" (5).

Certains réussissent des carrières exceptionnelles, comme les Zollikoffer au XVII^e siècle, mais dans l'ensemble la part du négoce suisse reste modeste. Par exemple, en 1750, sur 847 négociants établis à Marseille, 15 sont Suisses, ce qui n'est pas très important, cependant on remarque que, parmi les 17 plus grosses fortunes, on trouve 3 suisses : si la proportion reste faible, la réussite sociale de quelques maisons assure la renommée de la colonie.

Le comportement des négociants se caractérise par un fort attachement à la patrie d'origine et par leur appartenance à la religion réformée. Riche ou appauvri, le commerçant suisse désire finir ses jours dans son pays natal, ce qui n'exclut pas les migrations de longue durée, les générations se succédant, un nouveau venu prenant à son tour la direction de l'affaire familiale. Le cas des Zollikoffer est l'un des plus remarquables, puisque, présents de 1600 à 1789, ils ne se sont jamais établis définitivement à Marseille. L'attachement patriotique est cependant émoussé par le sentiment d'appartenir à l'élite sociale au sein de laquelle des alliances matrimoniales peuvent être conclues, ainsi Régina, soeur des Zollikoffer, épouse un Hollandais. Les exemples pourraient être multipliés. La prééminence du protestantisme est aussi indéniable, ainsi au XVIII^e siècle, sur 171 négociants suisses recensés par Ch. Carrière, 157 soit 92 % sont protestants, pourcentage très élevé qui dépasse celui des Allemands (52%), des Hollandais (50%) et des Britanniques (40%)

Cette importance du négoce ne doit cependant pas cacher l'existence d'une variété de professions souvent modestes où apparaissent quelques spécialisations.



Années	1660	1670	1680	1690	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770	1780	1790	1800	1815
ALLEMANDS				1	0	1	1	1	2	2	5	6	15	22	14	8
NEUCHÂTELOIS								1	1	3	6	6	4	2	1	2
SUISSES	6	8	7	8	8	7	5	13	10	11	10	12	9	5	13	5
MONTRELIANNOIS													1	1	1	3
TOTAL	6	8	7	8	8	8	10	10	13	15	20	24	31	37	27	23
Nb de sociétés	4	4	5	6	6	6	7	7	9	9	11	11	12	12	11	9

Entre 1660 et 1700, Mr. R. Larchères dénombre 37 négociants et 122 de 1700 à 1815, 52 sont d'origine alémanique, 10 de Neuchâtel et 36 d'expression française ou italienne, (tableaux annexe no. 4 et no. 5). - Selon l'auteur ces listes sont incomplètes et ne rendent pas compte de l'instabilité des marchands aux séjours souvent très courts, Ils donnent néanmoins des indications précises sur l'activité du commerce suisse à Marseille plus que des possibilités de quantification sur la colonie suisse.

Une population aux activités diversifiées

A côté des commis qui évoluent autour des négociants, on compte des artisans tels que menuisiers, graveurs et tourneurs sur bois, tailleurs, passementiers et surtout confiseurs originaires des Grisons et horlogers natifs du Jura ou de Genève. Les femmes se distinguent par leur qualité de domestiques : sept sont enterrées au cimetière suisse entre 1750 et 1780. Enfin l'enseignement n'est pas exclu puisqu'on fait appel aux précepteurs suisses, c'est le cas de Bridel, employé chez le consul de Suède Butini, ou de Chiron que l'on trouve chez le magistrat De Joannis. Il est vrai que cette fonction leur permet d'assurer clandestinement le culte protestant.

L'âge parfois élevé des personnes inhumées à Marseille, la présence d'enfants et d'épouses révélatrices de familles constituées, permettent d'affirmer qu'il existe au XVII^e et au XVIII^e siècles, une population stable et bien implantée dans la ville.

Des difficultés

Mais cette présence n'est pas toujours bien acceptée des Français. La réussite sociale de certains entraîne la jalousie voire la xénophobie où se mêlent rancœurs mercantiles et intolérance religieuse, les contemporains préférant invoquer cette dernière pour attaquer les étrangers, les motifs religieux étant mieux reçus des pouvoirs publics. Après l'assassinat d'Henri IV, les Suisses, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, bien qu'autorisés à rester dans le royaume, sont l'objet de vexations continues. En 1681, ils écrivent aux autorités de Zurich et de St Gall pour demander aide et protection et se plaignent : "que leurs malades et leurs mourants soient inquiétés par les prêtres." En 1684, G. et B. Zollikoffer accusent les Français d'avoir jeté leur diacre en prison et de se heurter aux négociants : "parce que les étrangers y faisaient plus d'affaires que ceux du pays même." Après la Révocation de l'Edit de Nantes, les Dragons arrivent à Marseille et les épouses suisses d'origine française doivent se convertir au catholicisme. Tel est le cas d'A. Maignan, mariée à J. Mûler, qui reste protestant. Si les étrangers peuvent garder leur religion, le culte en est interdit. Ils sont expulsés du temple de Velaux qui est transformé en église avec annexion d'une partie de la propriété des Zollikoffer pour la construction d'un clocher.

Cependant le roi doit ménager les Suisses : ils pourraient être attirés par Gênes, port rival de Marseille. Il faut aussi ne pas froisser un pays resté neutre pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. L'intendant Moran reçoit donc l'ordre de laisser aux Zollikoffer toute liberté concernant la religion. Ceux-ci en profitent pour défendre les intérêts du cimetière protestant et participer à un réseau de transmission de courrier aux galériens. Les autorités françaises les soupçonnent de servir d'intermédiaire auprès du prince Guillaume d'Orange pour soutenir les Camisards. Accusés d'espionnage, ils échapperont de peu à la pendaison (9) ; "échaudés" par cette affaire, les Suisses deviendront plus prudents. Au début du XVIII^e siècle, les tracasseries religieuses persistent et les échevins auraient souhaité évincer du port les Suisses qui s'allient aux "Languedociens". Leur action semble peu efficace puisque les Helvètes demeurent. En ce qui concerne le culte, les Suisses continuent à le pratiquer clandestinement et protègent les Français. Une maison, rue Noailles, avec une issue secrète rue des Feuillants, sert de lieu de réunion. Mme Barbe Perronet, veuve Jersin, reçoit les fidèles chez elle. En 1771, une descente de police chez une demoiselle Jersin, dans le quartier de la Rosé, se solde par un échec : les Français et le pasteur présents ont eu le temps d'être cachés et les Suisses restés sur place, arguant de leur droit d'étranger : "auraient répondu qu'ils s'assembleraient toutes les fois qu'ils le trouveraient bon et que si nous retournions dans un instant et les dimanches suivants, nous les trouverions encore." (10).

Avec le milieu du siècle, l'intolérance finit par régresser, surtout sous les intendants O.B. Gallois de La Tour, Sénac de Meiihan et Monthyon. L'Edit de Tolérance de 1789 met définitivement fin aux problèmes.

Pendant près de deux siècles, les Suisses luttent donc contre les pouvoirs publics pour maintenir la religion protestante à Marseille, ceci grâce à leur statut d'étranger, leur richesse et leur position sociale. Le maintien du cimetière protestant, appelé "cimetière suisse" concrétise cette lutte.

Les origines de cette nécropole remontent à 1608 lorsque 3. Gauthier, artisan maçon genevois, lègue par testament un terrain sis place des 13 cantons (11). En 165^e, le cimetière est déplacé au niveau de la rue Tringance, située dans le même quartier. Il mesure alors 18 pas de long sur 10 de large. Mais après 1685 les ennuis se multiplient et s'aggravent, le rôle des Suisses est alors primordial. En 1704, l'industriel catholique dont l'entreprise jouxte le cimetière décide d'annexer le terrain et fait obstruer la porte d'entrée. Les Zollikoffer prétextant que cette nécropole était leur propriété depuis "un temps immémorial" protestent, prouvent leur possession et obtiennent gain de cause. En 1713, un nouveau déménagement s'impose car les sœurs Visitandines, voisines, veulent agrandir leur domaine. Les Suisses, en la présence des frères Zollikoffer, de Jean Binder, de 3. Conrad Sollon, de 3. Louis Goudet et de 3. George Enjalbert "marchands suisses en cette ville" acceptent un échange avec un terrain situé "au-dessous de la grande rangée des moulins à vent" (au pied de l'Hôtel Dieu), tous les frais incombant aux religieuses. En 1788, un nouveau déplacement est prévu, l'hôpital St esprit devant s'agrandir, décision qui convient aux Suisses, le cimetière étant devenu trop petit. Mais l'acte d'achat d'un terrain de 1200 m² situé aux environs de la porte d'Aix, du 13/1/1789, est rendu caduc par la Révolution française qui reconnaît la liberté religieuse.

Cependant le rôle des négociants suisses et le nombre des inhumations des ressortissants helvétiques ont contribué à donner à cet endroit le nom de "cimetière suisse". En fait, il a surtout été celui des protestants étrangers jusqu'en 1767, puis celui des protestants en général jusqu'à la Révolution française.

B) Des Suisses présents à Marseille de la Révolution française à 1876.

La période qui vient d'être étudiée et qui couvre presque deux siècles de présence continue s'interrompt brutalement avec les événements révolutionnaires, l'insécurité et le déclin portuaire provoquant des retours en Suisse. En fait cette rupture n'est pas totale puisque l'on rencontre encore quelques négociants et notables sous la révolution. Certains même se font remarquer, ce qui est le cas de P. Councler, fabricant d'indiennes, fédéraliste, qui sera guillotiné le 2k octobre 1793 pour avoir ordonné le massacre de la "section 11".

Les négociants moins nombreux et moins influents que pour la période précédente assurent le maintien d'un noyau de notables. Parmi ceux-ci, citons quelques noms comme les Schnell, Bernouilli et Steckeisen de Bâle, Grouner de Berne, Hess de Zurich, Sandoz de la principauté de Neuchâtel, les Bazin, Cassât, Bovay, Cornaz, Henchoz et Duterreaux du canton de Vaud. Sous le Consulat et l'Empire on parle des Meuricoffre de St Gall, des Trumpler de Kusunacht, de Weiss et de Steiner de Zurich, de Murait de Thurgovie. Dès 1809 arrivent les frères Imer, destinés à une brillante réussite. Mais pendant cette période, les guerres et le blocus continental ne permettent guère la prospérité des affaires.

Il est probable que d'autres catégories socio-professionnelles existent dans la ville - ainsi le confiseur Antoine Castelmuro arrivé en 1807- mais on manque malheureusement de sources.

Ce noyau de notables voit affluer après 1815, et plus précisément vers 1830/ 1840, une masse de pauvres gens classés par la misère d'un pays ruiné par les guerres révolutionnaires et impériales et dont la situation est aggravée par des conditions climatiques exceptionnellement mauvaises provoquant famines et disettes. A cela s'ajoute le mirage de la colonisation de l'Afrique du Nord qui draine cette population vers Marseille : " On assiste à une émigration massive de colons originaires d'Alsace, de Suisse et d'Allemagne et même des vallées vaudoises" (12).

Emus par le dénuement de leurs compatriotes, mais aussi soucieux de maintenir l'ordre et de contrôler cette immigration, les notables, en accord avec les autorités fédérales et soutenus par le Consulat, créent la Société de Bienfaisance en 1841. Parmi ceux-ci on remarque les noms des Bazin, Chevalier, Chaponnière, Roy de La Tour, Castelmuro, Baldini, Baccuet, Brenner et le consul Aug. Roulet. En collaboration avec les négociants français, ils participent aussi à la construction d'une seconde infirmerie protestante, rue Friedland en 1846 (la première étant l'hôpital A. Paré).

A côté de ce noyau de négociants qui perpétuent une tradition ancienne de deux siècles, on voit apparaître une nouvelle génération d'hommes d'affaires. Certains négociants se tournent vers l'industrie naissante, ainsi les Imer font-ils figure de pionniers lorsqu'ils se lancent dans la commercialisation et la transformation du pétrole. C'est aussi pendant cette période que les professions libérales progressent, tendance qui peut être illustrée par l'architecte F.M. de Montricher, célèbre pour la réalisation du canal de Provence et l'organisation des ateliers nationaux en 1848.

Il existe aussi une population modeste mais stable, constituée de petits commerçants, d'artisans et de domestiques ainsi qu'en témoigne les pasteurs : "Les Suisses originaires du canton des Grisons à eux seuls pourraient constituer une telle société (soc.biblique qui compterait plus de 40 membres. Les horlogers, menuisiers-ébénistes, les cordonniers, les domestiques pourraient également prendre part à cette œuvre." Parmi ceux-ci les domestiques tiennent une grande place puisqu'en 1820 le pasteur Sauter (15) fait état de 300 à 400 personnes qui, selon Villeneuve de Bargenon, jouissent d'une grande réputation : "Une grande quantité de domestiques des deux sexes viennent ordinairement de Suisse et ils ont une telle réputation d'exactitude et de probité que la plupart des maisons de Marseille les envoient chercher dans leur pays et s'engagent à payer leur retour en cas d'insupport.". Ces quelques aspects, bien que fragmentaires, confirment le maintien et le développement de la colonie entre 1789 et la première moitié du XIX^e siècle. Elle reste fidèle à de vieilles traditions comme la présence du négoce et l'appartenance à la religion protestante. Mais avec le siècle de nouveaux aspects apparaissent avec la "montée" des professions libérales et l'arrivée massive des Suisses pauvres.

II - ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA COLONIE DE 1876 A 1931

Cette étude a pu être réalisée à partir des recensements municipaux de 1876, 1901, 1911, 1921 et 1931. Les chiffres obtenus n'ont pas la prétention d'être rigoureusement exacts, ne serait-ce que par l'imprécision des recensements, le problème des naturalisations et parfois les difficultés de déchiffrement. Ils autorisent cependant une étude démographique relativement fiable et permettent de dégager le sens d'une évolution assez sensible pour la période.

A) Une colonie peu nombreuse dont la présence numérique s'affaiblit

En 1876, les Suisses forment une communauté de 2017 personnes, soit environ 3,8% de la population étrangère de la ville et 3% (16) des Suisses établis en France.

En 1931, ils ne sont plus que 1611 soit 0,8% de la population étrangère de la ville et ils ne représentent plus que 1,1% de la communauté helvétique établie dans le pays (17).

Ces quelques chiffres illustrent bien l'affaiblissement de la présence suisse à Marseille. Cette diminution se fait régulièrement (18) même si on constate un léger redressement en 1921, celui-ci, provoqué par la démobilisation suisse après la 1^{ère} guerre mondiale, n'est que fortuit.

Ce comportement est d'autant plus remarquable qu'il est contraire à celui de l'ensemble de la population helvétique dont la présence en France double presque, et qu'il est opposé à celui des autres étrangers de la ville dont le nombre quadruple de 1876 à 1931.

Pourquoi les Suisses sont-ils moins attirés par la cité phocéenne ? Plusieurs causes peuvent justifier un tel comportement. On peut avancer comme explication, les mutations économiques de la Suisse : le pays s'enrichit et expatrie moins sa population. Les mutations professionnelles interviennent aussi. Ainsi la domesticité, principale source d'emplois pour les femmes, est en crise : les progrès ménagers la rendent moins nécessaire et l'appauvrissement de la société française, moins abordable. Pendant cette période, la France s'industrialise et a besoin de manœuvres que la Suisse fournit peu ou pas du tout. Les professions qualifiées où

excellent les Helvétiques sont maintenant concurrencées par les Français qui ont bénéficié de la scolarisation mise en place au début de la 3^e République.

Pourtant les Suisses sont toujours nombreux en France, puisque leur population double entre 1876 et 1931. Ce sont donc des conditions spécifiques à la ville qui peuvent expliquer une telle évolution. En effet, le ralentissement de la colonisation de l'Afrique du Nord provoque un affaiblissement du flux migratoire. Cette attitude est amplifiée dès la fin du XIX^e siècle, par l'arrivée massive de populations d'origine méditerranéenne qui concurrencent les Suisses sur le marché du travail et particulièrement dans les professions qui ne demandent pas un très haut niveau de qualification comme les services ancillaires, le petit commerce et l'artisanat.

B) Une répartition dans la ville en opposition avec les autres communautés étrangères.

On peut simplifier la répartition des Suisses dans la ville en constatant qu'ils s'établissent surtout là où il y a le moins d'étrangers et plus précisément dans le centre et au sud de la ville.

En 1876, 59% des étrangers habitent dans les quartiers septentrionaux où l'on ne trouve que 35% de la population suisse. En 1931, 55% des étrangers sont encore logés dans les quartiers nord contre 23,4% pour la population suisse, mais 61,5% d'entre eux sont établis au sud contre 39% pour la population étrangère (les 6% de la P.E et les 15% de la P.S. correspondent au Vie canton qui s'étend de part et d'autre de la ligne de partage.).

Les Suisses habitent donc dans les quartiers commerciaux et administratifs du centre ou les zones résidentielles du sud.

Le second canton municipal qui regroupe les avenues commerçantes et les principales administratives est toujours le plus apprécié des Suisses. En 1876 il regroupe 41% de la colonie, en 1931 on y trouve encore 23,4%. Bien que toujours très attractif, le centre perd de son influence au profit des quartiers résidentiels du sud. Ainsi en 1876, le quartier Périer ne compte aucun Suisse, en 1901 il y en a 39 et en 1931 ils sont 85.

A l'opposé les quartiers industriels et portuaires du nord retiennent peu les Helvétiques. Plus au sud, dans la vallée de l'Huveaune, on constate le même phénomène. Seule la Valentine, qui regroupe aussi des usines, fait exception. Cette répartition tout à fait originale, car à l'écart des industries, se justifie par l'ancienneté de l'installation et surtout par la structure socio-professionnelle. Les Suisses, souvent employés ou commerçants travaillent au centre ville où ils logent. Riches ou domestiques au service de maisons aisées, ils habitent les quartiers résidentiels qui se développent vers le sud.

C) Une structure démographique qui fait apparaître une forte représentation féminine et un vieillissement de la population

Jusqu'en 1914, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. En 1876 elles représentent 52,5% de la population, 54% en 1901, 51,4% en 1911 et forment encore 50% de l'ensemble en 1931, ce qui est l'inverse de la situation rencontrée chez les Italiens, les Espagnols et les Polonais. Ce particularisme s'explique par la présence de nombreuses domestiques et par le peu d'inclination, pour beaucoup de jeunes gens de rester à Marseille. En effet, comme aux siècles précédents ils arrivent dans la ville pour compléter leur

apprentissage et, une fois la formation nécessaire acquise, ils partent vers d'autres horizons. Pour eux la ville est une école qui sert de tremplin pour des carrières lointaines, contrairement à la population féminine beaucoup plus stable, bien que sa représentativité diminue avec la disparition des emplois ancillaires.

La répartition par âge montre une population relativement âgée. En 1876, 18% de la population a moins de 15 ans, en 1931, il n'y en a plus que 10%. Les enfants sont peu nombreux car les Suisses arrivent à l'âge adulte pour travailler ou parce que les familles sont peu prolifiques. En 1876, 33% des foyers n'ont pas d'enfant et 32,5% n'en comptent qu'un seul. En 1931, 33,4% sont sans enfant et 34% n'en ont qu'un. Cette attitude qui semble encore plus malthusienne que celles des familles françaises de l'époque, est assez exceptionnelle. La forte mortalité des jeunes enfants au 19^e siècle (27% des enterrements suisses célébrés au temple de la rue Bel Air entre 1880 et 1889 concernent des enfants) peut justifier en partie ces familles peu nombreuses, mais cette explication n'est plus valable pour le XX^e siècle. En fait la famille suisse est volontairement réduite, soit parce que le travail féminin et en particulier celui de domestique, est peu compatible avec une famille nombreuse, soit parce que l'employé suisse -le cadre moyen- veut maintenir un certain niveau de vie en réduisant le nombre de ses héritiers. Enfin il faut aussi compter avec les enfants mis en France qui, par la loi de 1889, deviennent automatiquement français.

Faute d'enfants et de renouvellement par immigration, la population suisse établie à Marseille vieillit inexorablement, même si parmi les Suisses âgés certains retournent au pays pour y passer leurs vieux jours. Ainsi en 1876, 5,7% des Suisses avaient plus de 60 ans, en 1901 ils forment 9,6% de la population, 11,4% en 1911 et 13,7% en 1931. A cette date, la population helvétique est nettement plus âgée que la population française déjà considérée comme peu dynamique.

	- 15 ans	15/60 ans	+ 60 ans
Population française	33,8	58,46	12,6
Population suisse	10,0	76,30	13,7

A côté de ce déclin démographique, on constate un internationalisme matrimonial assez exceptionnel.

Les registres des baptêmes du temple de la rue Bel Air permettent de constater qu'on y a célébré entre 1890 et 1914 127 baptêmes d'enfants nés de couples bi-nationaux et surtout germano-suisses (38) et franco-suisses (33). Les recensements municipaux montrent que des Suisses ont épousé des Italiennes (surtout du Piémont), des Anglaises, des Suédoises, des Danoises, des Belges, des Roumaines, des Turques, des Espagnoles, des Egyptiennes, des Argentines, des Grecques, des Roumaines, des Polonaises, des Russes. Des Suissesses ont aussi épousé des étrangers mais, devant adopter la nationalité de leur époux, elles sont difficiles à recenser. Ces mariages internationaux peuvent s'expliquer soit par la communauté religieuse et linguistique -c'est le cas des mariages du temple de la rue Bel Air- soit par les voyages, car de nombreux Suisses ont sillonné le monde, souvent à la recherche d'un emploi.

D) Une population caractérisée par un taux d'activité élevé

De 1876 à 1931 plus d'un Suisse sur 2 travaille, soit 57,8% avec 1167 actifs en 1876 et 50,3% avec 811 actifs en 1931.

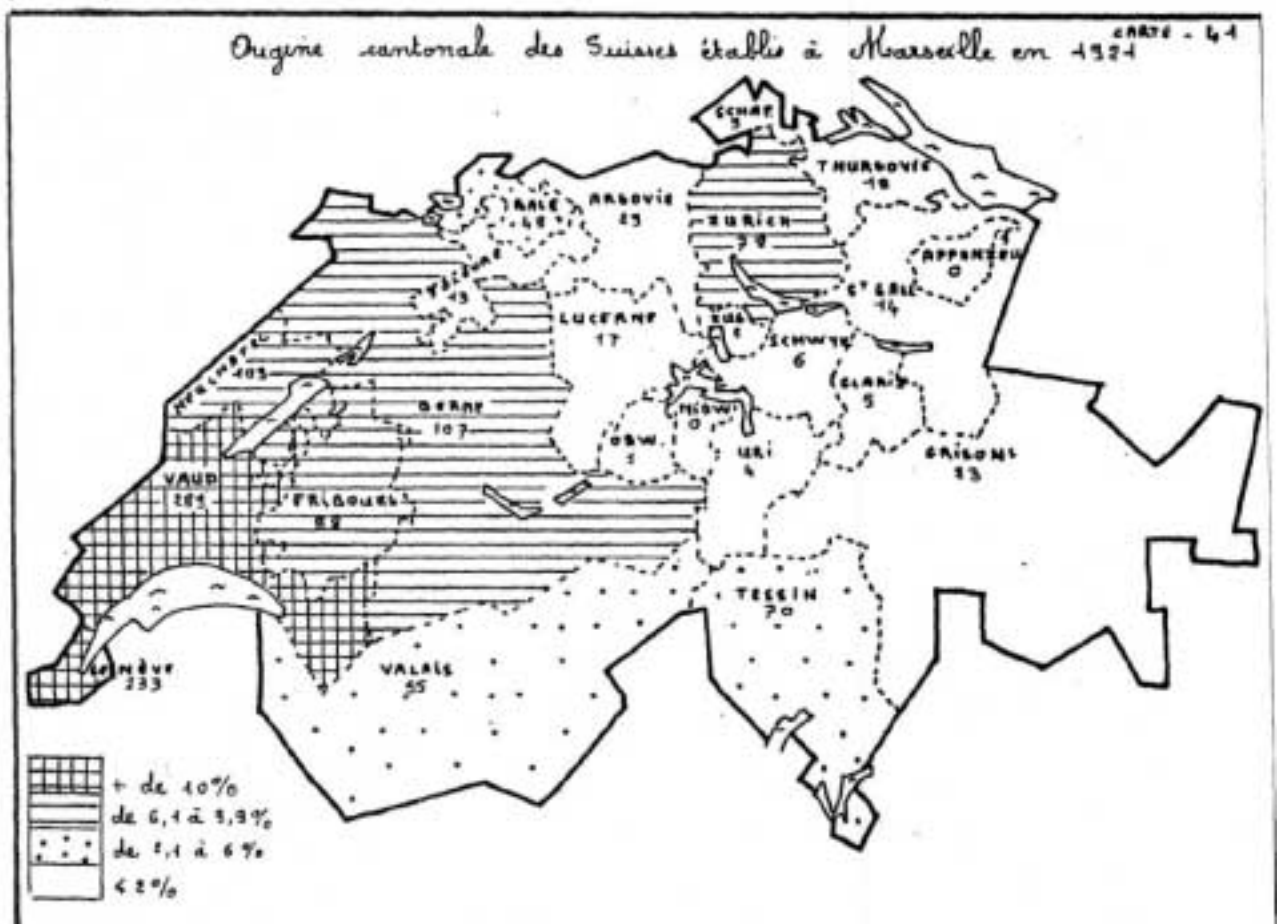
Le déclin quantitatif est provoqué par la diminution générale de la colonie. La perte relative correspond à l'élimination progressive des femmes de la scène du travail. En effet, celles-ci passent de 462 actives en 1876 à 223 en 1931, soit 43,6% de la population féminine en 1876 et 27,6% en 1931. Ceci incombe surtout à la disparition des emplois ancillaires. La population active masculine reste très élevée avec des taux relativement stables soit 73,6% en 1876 et 72,8% en 1931 et ceci malgré une situation économique difficile aggravée par la concurrence. Le taux des 20/25 ans plafonne autour de 90 à 95%. Venu pour des raisons économiques, le Suisse qui ne trouve pas de travail ne reste pas sur place. Rares sont les chômeurs. Si le réseau d'entraide ne résout pas les problèmes d'emploi, la Société de Bienfaisance renvoie au pays les compatriotes malchanceux. Quant aux retraités, peu nombreux à l'époque, et aux rentiers, ils sont rares, car le Suisse, lorsqu'il en a les moyens, retourne dans sa patrie pour la fin de sa vie. C'est le cas des Angst, des Gétaz et des Wust, pour citer les plus célèbres de l'époque.

E) L'origine géographique des Suisses montre que 70% d'entre eux sont nés dans leur patrie.

30% des Suisses sont nés à l'étranger, part relativement importante qui illustre l'ancienneté et la pérennité de l'émigration, ainsi qu'un attachement profond à la nationalité : certaines familles restent helvétiques bien que présentes depuis plusieurs générations dans un pays. Tel est le cas des Bornand qui ont gardé leur nationalité après plus de deux siècles d'établissement dans la ville. Le gouvernement fédéral encourage cette attitude, les Suisses de l'étranger constituant une force sur laquelle il peut compter. Ainsi, la loi récente de juillet 1985 stipule que les enfants nés de mère suisse et de père français (donc automatiquement français) pourront obtenir la nationalité suisse avec un effet rétroactif de 30 ans.

Les Suisses nés dans leur patrie et établis à Marseille sont surtout originaires de Genève et des cantons occidentaux. La proximité géographique, la forte densité de population et l'unité linguistique justifient ce phénomène. On remarque cependant que les Valaisans, pourtant proches du sud-est sont relativement peu nombreux. Installés dans le Dauphiné, ils n'ont peut-être pas ressenti la nécessité de "descendre" plus au sud. La question reste à étudier. Quant à la population alémanique du nord-est, abondante au milieu du XIX^e siècle, elle se tourne ensuite vers l'Allemagne. Il en est de même pour "elle" du Tessin et des Grisons qui est attirée par le nord de l'Italie, très proche par la langue et d'accès facile (voir carte).

90% des Suisses nés à l'étranger ont vu le jour en France et 50% sont nés à Marseille. Cette population correspond aux enfants nés en France ou aux épouses d'origine française qui ont acquis la nationalité de leur mari. Ces résultats illustrent la stabilité de la communauté et une certaine intégration au -milieu d'accueil. Hors de France des Suisses sont nés, en petit effectif, dans tous les coins de la planète, en Europe du Nord, dans les pays méditerranéens, en Europe centrale, en Russie, en Amérique du Sud et du Nord, en Afrique noire et en Extrême-Orient. Les chiffres très faibles sont peu significatifs, mais cette dispersion extrême prouve la mobilité exceptionnelle d'une petite minorité.



F) Une structure socioprofessionnelle diversifiée où dominent les activités tertiaires et une haute qualification

Il est courant, lorsqu'il s'agit de l'immigration suisse, de penser que l'on se trouve en présence d'un groupe privilégié. Ces idées préconçues, confortées par le fait que la Suisse est actuellement un pays riche, ne sont pas totalement fausses, surtout si l'on se réfère à la population active masculine. Elle ont cependant besoin d'être atténuées par la présence de nombreux domestiques et plus particulièrement chez les femmes.

Quel que soit le recensement municipal, le secteur tertiaire s'impose régulièrement, situation illustrée par le tableau suivant.

Année de recensement	1876	1901	1911	1921	1931
Part du secteur primaire	1,4	1,7	1,6	0,75	1,2
Part du secteur secondaire	21,9	34,1	36,6	38,5	31,0
Part du secteur tertiaire	76,6	62,1	61,4	61,5	67,7

Cette supériorité du tertiaire se justifie par de nombreux emplois dans le commerce et dans les professions ancillaires. Les effectifs concernant l'industrie et l'artisanat sont souvent relégués en 3^e ou en 4^e position.

CLASSEMENT DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE

Année	1876	1901	1911	1921	1931
Service de la personne	1er	1er	1er	3 ^e	2 ^e
Commerce	2 ^e	2 ^e	3 ^e	1er	1er
Industrie	4 ^e	3 ^e	2 ^e	2 ^e	3 ^e
Artisanat	3 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e

La qualification s'accroît avec le temps, conséquence de la disparition des domestiques. Les employés sont plus nombreux que les ouvriers et ceux-ci exercent souvent des activités spécialisées comme les brasseurs de chez Veltens ou de Phénix et les menuisiers de la construction navale. Les manœuvres sont inexistantes mais la présence de négociants et de banquiers confèrent à la colonie une image valorisante tout à fait exceptionnelle pour un groupe immigré.

Quelques remarques sur les principales branches d'activité permettent d'affiner ces remarques générales.

1) Le commerce, une activité traditionnelle de qualité

C'est un secteur qui s'adresse surtout à la population masculine : 92,6 % des effectifs en 1876, 81,7 % en 1901, 85 % en 1931. A côté des négociants, des transitaires ou des banquiers ayant pignon sur rue comme les Forel, Gigandet, Campredon, Herzog, Angst en 1876, les Bovet, Dinner, Gétaz, Goldschmidt, Bie-derman, Bolomey, Boesiger, Gehrig, Sigg etc. au XX^e siècle qui donnent une image prestigieuse à la colonie, fourmille tout un monde d'employés aux conditions très variées, allant de la simple commise au fondé de pouvoir, mais dont le caractère commun consiste en une forte qualification et une très bonne réputation. Us arrivent souvent munis de diplômes et doivent, selon les notables helvétiques correspondre à un certain modèle qui allie les connaissances, l'honnêteté, l'application et la modicité des revendications. Ainsi peut-on lire : "la réputation helvétique est notre meilleur vademecum, elle est une chose sacrée, défendons ce précieux héritage" (19)

Tout postulant à un emploi, devrait arriver à Marseille : "avec la connaissance du français, si possible de l'anglais, de la sténographie et de la comptabilité." Si les Suisses sont présents dans le négoce, on les trouve aussi dans les petits commerces avec une forte tendance pour le secteur alimentaire et plus spécialement dans la confiserie et la pâtisserie.

Au XIX^e siècle ils jouissent d'une grande réputation et avec 41 pâtisseries-patrons ils détiennent presque le monopole de la ville. Parmi les maisons les plus célèbres on remarque les Semadini rue de Rome, les Baldini place Noaille, les Putscher, les Solary et les Conza.

Presque tous sont originaires du Tessin. Marseille alors considérée comme la capitale de la gourmandise en Provence doit en partie sa réputation aux Suisses.

2) Le service de la personne

A côté des professions commerciales et des employés de bureau, le service de la personne a pendant longtemps offert de nombreux débouchés aux Suisses qui bénéficient dans ce domaine d'une excellente réputation. Les hommes s'intéressent surtout à l'hôtellerie ou au service des paquebots des grandes compagnies maritimes. Certains réussissent même des carrières exceptionnelles, tel est le cas de P. Neuschwander, directeur du Louvre et Paix et propriétaire du Palace-Hôtel de la Corniche. Au moment de sa naturalisation, il déclare des revenus annuels de 240 000 francs (un garçon d'hôtel gagne alors 600 F par an, nourri et logé.) Les femmes sont plutôt employées de, maison. Souvent jeunes, leur situation de femmes de chambre n'est que temporaire, le temps de réaliser quelques économies avant le mariage en Suisse ou en France. Certaines restent cependant au service d'une seule famille toute leur vie. Quant aux gouvernantes, aux nurses et aux nourrices, elles sont en fait peu nombreuses (7 en 1901, 10 en 1931.)

3) Les activités du secteur secondaire

Ces professions attirent moyennement les Suisses, contrairement à la majorité des étrangers de la ville.

L'artisanat voit ses effectifs décliner. Il offre cependant une grande variété de métiers. Ainsi on trouve 45 métiers masculins, quant aux femmes, elles se cantonnent dans l'habillement. Certaines activités disparaissent, comme les potiers d'étain, les ferblantiers et les charrons. Mais il faut aussi compter avec la concurrence étrangère qui s'intensifie : les tailleurs et les cordonniers arméniens ou italiens "chassent" les Suisses, les cordonniers passant de 19 en 1876 à 3 en 1931 et les tailleurs de 35 à 6 pour les mêmes dates.

L'horlogerie et la bijouterie, considérées comme les symboles de la colonie suisse, sont représentées par des maisons renommées comme la bijouterie Bornand établie dans la ville depuis 1779 ou l'horlogerie Beuchat qui a connu une belle expansion. Il en existe d'autres comme celles des Wuillemier et Chopard, des Gabus. On ne peut cependant pas parler d'un monopole suisse de l'horlogerie dans la ville. Notons que les horlogers sont surtout originaires du Jura suisse et du canton de Genève.

L'industrie, au même titre que l'artisanat, attire modérément les Suisses. Les effectifs augmentent cependant régulièrement (7,8 % en 1876 - 18 % en 1931), ce qui n'est pas original à une époque où ce secteur se développe. Mais la présence d'un personnel de haut niveau constitue un phénomène particulier, d'autant plus que ce caractère s'affirme avec le temps. Ainsi les ouvriers qualifiés passent-ils de 40 % en 1876 à 51 % en 1931. Certains comme les brasseurs sont très recherchés et, pendant la guerre de 1914-18, ils arrivent en tant "qu'immigrés privilégiés.". On remarque aussi la présence de cadres, particulièrement des ingénieurs (chimistes et électriciens) et des dessinateurs industriels, sans oublier les directeurs des secteurs de vente ou des transports, les comptables et les fondés de pouvoir. En 1936, "L'Etat Major" de la brasserie Phénix compte 7 Suisses sur 14 personnes. Mais, si les Suisses sont relativement nombreux à occuper des postes élevés, ils sont paradoxalement peu attirés pour fonder leur propre entreprise. En 1900 on remarque la Maison Berger, ce qui est peu !

Les Suisses préfèrent le négoce.

Les Suisses exercent aussi de nombreuses autres professions, constituant donc une société à part entière. Ainsi compte-t-on des cochers au XIX^e siècle, des conducteurs de tramways et des employés du P.L.M. au XX^e siècle. Les Suisses sont aussi médecins et dentistes, architectes, enseignants, pasteurs ou ecclésiastiques, musiciens ou peintres comme E. Robert et C. Perrot. Dans le secteur agricole, ils sont bergers, meuniers et jardiniers au XIX^e siècle, au XX^e siècle ils deviennent maraîchers ou horticulteurs comme la famille Dyens à St Barnabe. Seules la pêche, la mine ou les carrières sont ignorées par la population helvétique.

Cette variété des aspects socio-professionnels où les domestiques côtoient les patrons, les agriculteurs les ingénieurs, les négociants les merciers, les danseuses, les prêtres et les pasteurs ne doit pas cacher la suprématie du tertiaire avec la dominance du négoce et des professions ancillaires ainsi qu'une qualification exceptionnelle.

III - LE COMPORTEMENT DE LA POPULATION SUISSE ETABLIE A MARSEILLE

Il est caractérisé par une vie associative intense sur un fond de patriotisme, de protestantisme et de solidarité, caractères qui permettent à la colonie de garder une identité qui lui est chère.

A) Une vie associative ancienne et variée

Dès le milieu du XIX^e siècle, les Suisses, d'abord associés aux Allemands, puis seuls, tissent tout un réseau d'associations destinées à les aider, à les distraire et à stimuler leur patriotisme. Ils créent aussi un temple de langue allemande pour les Suisses alémaniques, les Alsaciens et les Allemands. Toutes ces actions se développent au sein d'une entente parfaite avec les autorités consulaires ou directement en accord avec la Fédération, les cantons ou les communes (voir tableau).

B) Une vie associative qui s'organise et s'enrichit avec le temps

1) La Société de Bienfaisance, créée en 1841 par un groupe de notables, est la première association qui apparaît dans la ville. A ses débuts, faute d'archives, on ne connaît que la période 1841-1843, mais la société réapparaît en 1870 sous le nom d'"Ambulance suisse". Dissoute après la guerre, elle fait place au "Cercle helvétique" dont dépend une section consacrée à la solidarité, appelée "Société de Bienfaisance". Tout membre du Cercle helvétique y adhère obligatoirement, mais elle peut aussi recevoir des "membres libres" venus de l'extérieur. Jusqu'en 1924 le Cercle helvétique et la Société de Bienfaisance sont régis par les mêmes statuts. La supériorité numérique des membres libres sur ceux du Cercle helvétique impose un changement de règlement qui donne plus d'indépendance à la "Société de Bienfaisance". Celle-ci détient le monopole de l'action philanthropique à Marseille puisqu'en 1872 le temple de la rue [^]el Air met ses locaux à sa disposition et en devient membre actif et qu'en 187fr>, le gouvernement fédéral lui délègue les services d'assistance du consulat.

2) Le cercle helvétique est un club de notables regroupant entre 130 et 160 adhérents et dont le local est toujours situé dans les quartiers bourgeois de Mar seille. On s'y réunit pour lire les journaux auxquels le Cercle est abonné, pour puer au billard et organiser des fêtes. Il

dispose d'une bibliothèque et possède même une flotte composée en tout et pour tout d'un unique bateau, "le Moustie", "vieux serviteur qui n'inspire plus qu'une très faible confiance et qui moisit dans le Vieux-Port.". En 1893, la flotte de plaisance helvétique sera liquidée pour 23,10 F.

A côté de cette association bicéphale "CH-SB", véritable pilier de la vie associative, d'autres sociétés apparaissent en fonction des Desoins de la population.

3) "La Société de gymnastique des Suisses de Marseille" ou "Cabanon"

Elle est née en 1856 pour soutenir le canton de Neuchâtel dont l'indépendance, obtenue en 1848, était contestée par son ancien souverain, le roi de Prusse. En fait le contentieux est réglé en 1857 par le traité de Paris et la société d'origine patriotique conserve surtout sa fonction récréative. Au début elle comptait parmi ses membres quelques Allemands et quelques Français mais : "vu le peu d'intérêt que les membres non suisses manifestaient à la société" (19), ils ne sont plus admis à partir de 1857. Théoriquement, on y pratique la gymnastique et elle dispose pour cela "de machines à propos de gymnastique, soit un reck, des parallèles et un instrument pour le saut" (19). Mais les déménagements successifs ne permettent plus de trouver l'espace nécessaire et le cercle devient un club où l'on se rencontre pour boire et chanter au nom de la patrie absente : "les smolies et samés se mélangeaient aux chants patriotiques et le nombre des bouteilles s'alignaient en rang serré sur la table."

Faute de continuité dans les archives, on ne retrouve le "Cabanon" qu'après la première guerre mondiale. sa nature a complètement changé, puisqu'il est devenu un club mondain où ne sont admis qu'une trentaine d'élus et où l'on respecte certains rites et le secret des discussions. Les adhérents se réunissent le dimanche et festoient une fois par mois. La tradition veut que le menu se compose d'une "bouillabaisse", de "pieds Pt paquets" et de pâtisseries souvent offertes par le confiseur Sémadini.

4) Les Amis du Grütli

L'année" 1871 marque la naissance officielle de ta société. En fait ses origines sont plus anciennes puisqu'elle est issue d'une association allemande la "Deutscher Verein" qui regroupait des artisans et des ouvriers originaires de Suisse Alémanique ou d'Allemagne. La guerre de 1870 provoque le départ des Allemands et l'association prend le nom de "Schweizer Arbeiter Verein", titre qui sera francisé en 1874 sous les termes d'"Amis du Grutli" pour obtenir l'autorisation préfectorale française. Cette société a la particularité de s'adresser à une population modeste et de langue allemande, mais elle se francise et s'embourgeoise avec le temps. Elle est célèbre pour son "cabanon", campagne mise à la disposition de ses adhérents mais aussi de leurs épouses et de leurs enfants, ce qui semble rare à l'époque. Ses bals et ses réunions parfois agités et ses relations souvent délicates avec le consulat provoquent des commentaires qui ne manquent pas de pittoresque.

5) L'Harmonie suisse créée en 1881 a laissé peu de traces. Au départ, spécialisée dans les liants populaires, elle s'oriente ensuite vers la musique lyrique.

6) Le "Stade helvétique"

Au XIX^e siècle, il existe une association sportive appelée la société de gymnastique" et, semble-t-ii, distincte de celle apparue en 1856, mais, il faut attendre 1907, lorsque les

"Jeunes" quittent le giron du Cercle helvétique, pour que le stade helvétique soit déclaré à la préfecture. Prévu pour "pratiquer la gymnastique, le football, la natation et la course à pied" (20), il connaît des heures de gloire avec la section du football. L'équipe est championne de France en 1909, 1910, 1911 et 1913, devançant nettement l'Olympique de Marseille qui embauchera après la guerre des joueurs helvétiques comme Scheibstock. Les Suisses apparaissent donc comme les précurseurs du football à Marseille et même en Corse où ils font connaître ce sport à partir de Bastia.

7) Le Cercle commercial suisse (CCS)

A côté de ces sociétés à caractère récréatif, les Suisses, soucieux de la situation de l'emploi, fondent en 1904 le CCS sous l'impulsion du Cercle helvétique, de la Société de gymnastique et de l'Harmonie, en accord avec la Société fédérale des Commerçants de Zurich. Les objectifs, principalement professionnels visent à améliorer la qualification des employés et à les aider à trouver un emploi.

La guerre de 1914-18 marque une rupture dans la vie associative qui se maintient au ralenti pendant le conflit. Après 1918, elle reprend avec vigueur mais perd une partie de son autonomie. En effet le consul en place, Paul Leuba, essaie de la contrôler et de l'organiser. Dans ce but il crée une nouvelle association "La Nouvelle Société Helvétique" chargée de coordonner les différentes activités. Il intervient aussi dans la vie économique en stimulant la création de la Chambre de Commerce suisse.

Les Suisses déjà très attachés au Consulat et qui ont gardé de nombreux contacts avec la patrie, acceptent et recherchent même ces interventions. Il s'agit de discipline et de reconnaissance envers le pays natal dont le gouvernement aide volontiers ses ressortissants émigrés.

C) Rôle de l'Etat et du patriotisme dans la vie associative

Avant la première guerre mondiale, les Suisses sollicitent l'appui du Consulat ou des autorités fédérales d'abord lors de la création d'une association, puis pendant son fonctionnement. L'Etat intervient en versant des subventions annuelles comme ce fut le cas pour la Société de Bienfaisance ou en aidant à la constitution d'une bibliothèque ou en offrant des bourses comme il le fit pour le Cercle Commercial. En retour, les Suisses restés au pays attendent une participation de leurs compatriotes pour financer une fête, pour les aider lors d'une catastrophe ou les recevoir quand une association passe par Marseille.

Les relations entre ces sociétés "marseillaises" et l'Etat varient en fonction de leur nature et de l'époque. La société de Bienfaisance est la plus aidée puisqu'elle reçoit le soutien moral et financier de l'Etat fédéral ainsi qu'une aide des cantons et des communes auxquels sont imputés les frais occasionnés par leurs ressortissants. Ces aides, irrégulières et dispersées, seront regroupées après la guerre au sein de la "Direction fédérale de justice". L'intervention de l'administration ne s'arrête pas au domaine social. Partout où il existe un embryon de vie associative, le consulat est représenté et, si une exception apparaît, elle est perçue comme une injustice. Pour une association, la présence des autorités est une question d'honneur, un label de qualité.

L'entente est facile à réaliser lorsqu'il s'agit d'une société dirigée par des notables comme le Cercle helvétique. Le consul est le président honoraire et le cercle fournit plusieurs consuls au XIX^e siècle comme MM. Févot, Hofman et Mooser.

Quand la société est plus modeste, plus turbulente, les relations sont plus délicates. C'est le cas du Grütli entre 1871 et 1891. Au début de sa fondation -au temps du consul Rosenburger- tout va pour le mieux, mais l'arrivée d'E. Févot, notable et ancien président du Cercle helvétique, provoque une détérioration des relations. Les banquets annuels du Grütli sont boudés par le consulat et les présidents du CH, alors que la coutume veut qu'ils l'honorent de leur présence.

La SB méprise même les dons du Grütli. En 1889 on relève dans un rapport (21) la remarque suivante : "Monsieur le président fait part du peu d'empressement que fait ce bureau (celui de la SB) pour recevoir les dons qu'on lui fait. Ainsi l'assemblée émet-elle le vœu qu'une autre année le produit de la quête sera remis à un journal s'occupant de bienfaisance tel que le petit Marseillais". Ulcéré par ce dédain le Grütli riposte encore par des remarques acerbes : "on fait remarquer à ce sujet (celui d'une collecte) que toutes les fois qu'il y a des sous à quêmander on connaît parfaitement l'adresse de notre société, mais on ne l'a guère trouvée s'il s'agit d'une bonne manière." En décembre 1890, le consul, peut-être conscient d'une scission probable, pratique une politique de rapprochement.

Les relations du Cercle commercial avec la Suisse illustrent un autre aspect des relations entre les Helvétiques et leur patrie. Dans ce cas, le consulat ne joue qu'un rôle secondaire car la société dépend directement d'un organisme central dont le siège est à Zurich, la section de Marseille représentant sa 67^e filiale. Moyennant une cotisation, la société entre dans "le Giron fédéral" et bénéficie de l'expérience, de l'organisation et du soutien financier de la société-mère. Tous les mois elle reçoit le journal de l'association, édité à Zurich et diffusé dans le monde entier. Il donne tous les renseignements relatifs au commerce ainsi que les offres et les demandes d'emploi. Ces liens sont encore renforcés en 1930, date à laquelle le cercle oblige ses adhérents à cotiser à "la caisse d'assurance vieillesse et invalidité". Ainsi, bien qu'exerçant à l'étranger, les membres du cercle sont avant tout considérés comme des Suisses et dépendent de l'organisation fédérale qui tire sa force de leur nombre.

Après la première guerre mondiale, les relations entre les Suisses et leur pays se renforcent. Ce changement correspond à l'arrivée du consul P. Leuba précédemment en poste à Besançon, mais aussi à la volonté du gouvernement de resserrer les liens avec les Suisses de l'étranger. Dans ce but un comité central a été créé à Berne après la guerre "pour faire intervenir les Suisses de l'étranger, pour qu'ils puissent faire entendre leur voix concernant les questions d'intérêt général" (22). Selon le consul P. Leuba, "la voix des Marseillais peut se faire entendre" par l'intermédiaire d'une association groupant toutes les sociétés de la ville qui, selon le modèle confédéral, garderaient leur indépendance pour leur vie interne. La Nouvelle Société helvétique, créée en 1920, n'est pas accueillie avec enthousiasme. Les associations souvent très anciennes craignent de perdre leur identité et leur liberté. Il faudra attendre 1925 pour que les effectifs (158 membres) et la vie mondaine très brillante satisfassent son fondateur et président.

Les milieux d'affaires sont également touchés par cette volonté d'organisation centralisatrice. En novembre 1918, une Chambre de commerce suisse est fondée à Paris. Elle décide de tisser tout un réseau de Chambres de commerce sur le territoire français et Marseille est choisie pour couvrir la région du Sud-Est et l'Afrique du Nord. C'est par l'intermédiaire du

consul que les notables sont contactés et la Chambre de Commerce suisse du Sud-Est est créée en 1921, peu de temps après celle de Lyon. Jusqu'en 1931 son rôle reste relativement modeste.

La fondation en 1925 de la Maison Suisse, 7 rue d'Arcole, marque l'apogée de la volonté d'organiser la vie associative en groupant sous un même toit le consulat et les différentes sociétés de la ville- Une société immobilière est fondée par quelques notables dont P. Leuba, G. Angst, H. Brack et H. Sigg. L'immeuble acheté à quelques centaines de mètres de la Préfecture offre des locaux spacieux et fonctionnels : salle de lecture, billard, bar, grand salon, petit salon ou Stube, salon du Cercle helvétique, bureau de la Société de Bienfaisance etc.. le tout aménagé dans un style helvétique, la Stube étant particulièrement pittoresque. Afin d'éviter tout litige le planning d'occupation des lieux est rigoureusement organisé.

Cependant cette réalisation ne présente pas un caractère social. Aussi pour rétablir l'équilibre, le consul P. Leuba stimule-t-il la création d'un foyer helvétique destiné à recevoir les Suisses âgés. La communauté toute entière participe à sa réalisation, mais on peut remarquer le rôle primordial joué par deux familles. Ainsi Mme Angst-Dorrepaal, veuve du consul F. Angst, crée en mars 1929 la Fondation Helvetia-Massilia en déposant dans une banque genevoise la somme de 20 000 F dont la moitié est assignée à "un asile suisse de vieillards à Marseille" et l'autre moitié à l'Eglise protestante suisse de Marseille. Quant à la famille Zollinger, originaire d'Alep, elle offre sa propriété de Ste Anne. Celle-ci, difficilement aménageable, est vendue pour la somme de 27 500 F, ce qui permet d'acheter la propriété des Charmerettes au Cabot. Elle couvre alors k hectares et comprend une bâtisse de deux étages ainsi qu'une maison de gardien. Le coût s'élevant à 32 000 F, la différence est rapidement couverte par une souscription. Le foyer ouvrira ses portes le 24 avril 1931. Ces acquisitions immobilières de la rue d'Arcole et des Charmerettes enrichissent le patrimoine de la colonie qui fait preuve de civisme en investissant pour la collectivité, civisme que l'on retrouve au sein de la solidarité, indissociable de la vie du groupe.

D) Une solidarité organisée, caractéristique de la colonie suisse

1) Ce rôle a été délégué à la Société de Bienfaisance, qui dispose de "recettes" d'origines variées.

A Marseille les Suisses sont nombreux à cotiser à la Société de Bienfaisance (1 F par mois). De plus, il faut préciser que les Suisses qui ont bénéficié d'une aide, remboursent l'œuvre dès que leur situation s'est améliorée. Jusqu'en 1902, cela représente entre 10 et 20 % des recettes. Au XX^e siècle, ce phénomène régresse et ne représente plus que 0,5 % des recettes en 1920. Y aurait-il perte de certains principes ou aggravation de la situation économique ? Certainement les deux à la fois.

A côté de ces recettes d'origine locale, la SB peut compter sur les subventions annuelles de la Confédération et le remboursement des communes. Dans l'ensemble les remboursements individuels et ceux des communes couvrent la moitié des dépenses engagées, ce qui explique la solidité de l'organisation.

Une autre source de revenus provient des dons et des donations, charité sans contrainte de versements réguliers qui connaît beaucoup de succès entre 1920 et 1930. Certaines familles sont réputées pour leur générosité, comme les Wuest, les Angst et les Zollinger.

Enfin, preuve d'une gestion rigoureuse (mais les trésoriers de la SB ne sont-ils pas recrutés dans le monde de la finance ?), la SB possède une fortune provenant des bénéfices réalisés, judicieusement placée dans des obligations qui apportent des dividendes ou que l'on peut vendre en cas de nécessité.

La SB reçoit aussi des dons en nature comme des bons de transport offerts par les compagnies maritimes ou par le P.L.M.

2) Les dépenses correspondent aux aides dispensées aux nécessiteux suisses avec une distinction entre les résidents, les rapatriés et les passagers. 90 % à 98 % des aides sont distribuées en espèce.

Les résidents sont les principaux bénéficiaires car ils peuvent être plus facilement contrôlés et parce qu'avec le temps leur nombre s'accroît, situation provoquée par le vieillissement de la population.

La SB se méfie des passagers qu'elle critique sévèrement, mais aide malgré tout : "Ceux qui croient pouvoir faire le tour de France aux dépens des SB suisses se trompent et nous leur répondons : "si vous voulez manger, travaillez "en leur donnant des bons de travail."

Les rapatriés constituent la population qui retourne en Suisse avec l'aide de la SB. On y recense des Suisses qui ne trouvent pas de travail dans la cité, mais aussi de nombreux compatriotes venus de tous les horizons et qui, après avoir tenté une expérience malheureuse en Algérie, en Argentine, au Brésil ou ailleurs, transitent par Marseille dans le dénuement le plus total. Il y a aussi ceux qui fuient les révolutions, comme en Russie ou en Egypte.

Ces secours en argent sont complétés par des aides en nature très diverses et variables selon les époques. Les bons en nourriture délivrés dès 1873 se prolongent jusqu'en 1931. 1500 à W00 sont distribués chaque année et donnent droit à un repas, sorte de soupe populaire que distribuent des sociétés de la ville, comme la Société St Vincent de Paul ou les Fourneaux du Cours Gouffé avec lesquelles la SB a passé des accords.

La SB s'inquiète aussi de fournir un logement à ses compatriotes par charité, mais aussi par souci de bienséance car il serait préjudiciable à la colonie qu'un Suisse soit pris en état de vagabondage. Ne disposant pas de locaux, elle a recours à des associations marseillaises comme l'asile Massobo pour les hommes et celui de la rue Honorât pour les femmes. Quant aux jeunes filles, elles peuvent être accueillies au home de la rue Bel Air.

L'entraide peut revêtir d'autres aspects tels que le placement des chômeurs ou la distribution de bons de travail, mais celle-ci connaît un succès limité. Des vêtements sont distribués ou confectionnés par un "ouvroir" de dames. L'aide médicale existe aussi, certains médecins comme les Dr Veuve et Nicati étant habilités à soigner certainement gratuitement, les compatriotes recommandés par la SB.

Il y a donc là une solidarité efficace, mais contrôlée. Elle témoigne de la présence d'une population pauvre qui n'apparaît pas dans les recensements parce que souvent nomade, et dont on ne soupçonne pas l'existence dans une colonie considérée comme privilégiée.

E) L'omniprésence de la religion protestante

Patriotisme et philanthropisme sont deux caractéristiques de la communauté, mais il ne faut pas oublier une troisième particularité qui réside dans le rôle éminent de la religion réformée.

Tous les Suisses de Marseille ne sont pas protestants, mais c'est le cas de la majorité d'entre eux. D'autre part les pasteurs, membres de la SB, reçus au Cercle helvétique et au consulat, exercent une influence non négligeable sur leurs compatriotes.

Nous avons vu que les Suisses ont activement défendu le protestantisme jusqu'en 1789. Après la révolution ils se trouvent confrontés au problème linguistique provoqué par l'arrivée massive, dès 1815-1830, d'immigrants pauvres et de langue allemande car originaires d'Alsace, d'Allemagne et de Suisse alémanique. Souvent protestants, ils se détournent du temple de la rue Grignan où le culte est célébré en français. Cette situation aboutit, avec l'accord du Consistoire de Marseille et l'approbation du Comité Central des Protestants disséminés de Bâle, à la création en 1846, d'une Eglise réformée de langue allemande (25). Parmi les sept fondateurs on compte deux Suisses F. Meyer et F. Sigg.

Jusqu'en 1870, les Suisses ne représentent pas l'élément le plus nombreux, mais les pasteurs sont tous d'origine helvétique. Pendant cette période l'activité culturelle est intense,

l'instruction est dispensée auprès des enfants et en 1862 une société immobilière civile est constituée pour acheter un immeuble sis rue Bel Air/rue P. Puget.

Cette période est interrompue par la guerre de 1870 qui provoque le départ des Allemands, suivie d'une crise germanophobe qui sévit jusqu'en 1876. La ténacité du pasteur Guyer et l'influence des milieux d'affaires helvétiques permettent de la résoudre. Cependant, face à la politique scolaire de J. Ferry et de S. Macé, le pasteur devra peu à peu renoncer à sa petite école. Les locaux de la rue Bel Air seront alors transformés, en 1896, en home pour jeunes filles. Entre temps, le patrimoine de l'Eglise avait été enrichi par la construction, en 1888, d'un temple donnant sur la rue Bel Air. Réalisation qui a pu voir le jour grâce aux dons des protestants germanistes de la région et des Eglises de Bâle, de Zurich, de Winterthur et de St Gall. En 1905 l'ensemble "presbytère-temple-école" aurait pu être menacé par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais l'appartenance à une société "immobilière limite le danger. Enfin, vers 1913, la communauté soucieuse d'améliorer son patrimoine, fait abattre la vieille maison de style provençal qui avait abrité l'école et le home et construit un nouvel immeuble plus fonctionnel dans un style tout helvétique !

Cette prospérité matérielle ne doit cependant pas cacher un malaise qui s'aggrave avec le temps : créée pour une population de langue allemande, l'Eglise voit son public diminuer à cause du ralentissement de l'immigration et de l'intégration de ses fidèles dans le milieu français : "La langue allemande est devenue un obstacle pour le recrutement de la jeunesse parce que la deuxième génération des paroissiens à demeure avait oublié la langue maternelle des parents ou témoigne à son encontre une sympathie minime." (26)

Au début du XX^e siècle, l'Eglise risque donc de se trouver sans paroissiens. La première guerre mondiale balaie momentanément tous ces problèmes. Dès le début de la guerre, le pasteur perd une partie de ses ouailles : Allemands et Autrichiens quittent précipitamment la ville et les jeunes Suisses sont mobilisés pour défendre leurs frontières. Le culte en Allemand est interdit et le pasteur doit quitter la France. Les locaux sont réquisitionnés, le presbytère et le home transformés en hôpital militaire tandis que le temple est prêté à l'Eglise Réformée de Marseille le matin et aux non-Conformistes anglais l'après-midi. On y célébra même deux cultes hindous.

En 1919 les locaux sont rendus dans un très mauvais état et les candidats à un culte en allemand ont presque tous disparu. C'est avec l'aide du Consistoire de Marseille que l'activité reprend, mais les statuts de 1920 stipulent que -désormais- la société civile chargée de gérer les liens du groupe portera le nom d'Association civile de l'Eglise protestante suisse à Marseille". D'une Eglise linguistique, on passe donc à une Eglise nationale au profit de la communauté helvétique. Le culte est encore célébré en allemand, mais désormais les pasteurs doivent être bilingues.

Ces mesures ne suffisent pas pour retrouver l'activité précédente. Le home devient un lieu de refuge pour les nombreux "déracinés" de l'après-guerre.

Le redressement nécessaire et attendu ne pourra pas se réaliser car la colonie suisse décline irrémédiablement : en 1965 un dernier culte en allemand sera célébré et en 1980 les biens de la communauté seront légués à l'association familiale G. Farel.

F) Les Suisses et leur milieu d'accueil

Dans l'ensemble, les Suisses bénéficient d'une image nettement favorable auprès des Français. Quant aux Suisses eux-mêmes, minoritaires par le nombre et parfois par la langue et la religion, ils préfèrent adopter une attitude réservée.

Très souvent, les Suisses sont bien intégrés dans le milieu d'accueil, ils parlent presque toujours le français et leur qualification et leur réputation professionnelle facilitent ce comportement.

Les Suisses offrent l'image d'une population disciplinée et honnête dont ils tirent avantage (ce sont les Suisses qui comptent le moins de condamnation en Cours d'Assises (27)). Les règlements des associations -et leur application -prévoient de maintenir cette réputation. On peut citer l'exemple d'un adhérent du Cercle des Commerçants qui, n'ayant pas respecté le règlement, a vu son cas cité dans le monde entier par l'intermédiaire du journal de l'association. Mais cette rigueur disciplinaire entraîna parfois des rébellions. C'est ainsi qu'en 1907, les jeunes de la Société de gymnastique, du Cercle commercial et de l'Harmonie, quittent leurs aînés du Cercle helvétique pour incompatibilité d'humeur et aussi parce que le C.H. en baisse d'effectifs voulait les obliger à adhérer au club. D'autre part certains Suisses ignorent ou refusent l'encadrement associatif, à la grande déception de la SB. Quelques-uns font même preuve d'une attitude inattendue pour des Suisses en optant pour un engagement politique révolutionnaire. Le cas le plus célèbre est représenté par l'anarchiste C. Hotz qui a écrit de nombreux ouvrages. (28)

"Immigré tranquille", bien intégré dans le milieu d'accueil, établi depuis des siècles en France, le Suisse est considéré par l'Etat comme un hôte privilégié. En février 1882, un traité franco-suisse stipule que les citoyens suisses résidant en France bénéficient des mêmes avantages que les Français. Lorsqu'en 1924, le gouvernement français prévoit de refuser certains avantages fiscaux aux étrangers, les Suisses obtiennent que cette mesure ne leur soit pas appliquée. Mais cette coexistence idyllique peut-être rompue par des événements extérieurs et, en particulier, pendant les guerres franco-allemandes de 1870 et de 1914-18, les Français confondant souvent les Suisses alémaniques et les Allemands. Les relations économiques et diplomatiques comme l'affaire des "Zones franches" et le protectionnisme français d'après la première guerre mondiale, ne concerne surtout que les milieux d'affaires.

Face à leur milieu d'accueil, les Suisses ont tendance à n'entretenir que peu de rapport avec la population locale quitte à tourner leurs regards vers les autres Suisses restés au pays ou dispersés dans le monde entier. Ainsi toutes les sociétés, mis à part le Stade helvétique et la Chambre de commerce, sont uniquement réservées aux Suisses. Peu nombreux, ils préfèrent rester entre eux. Dans cette logique ils accueillent volontiers leurs compatriotes qui passent par Marseille, ce qui est fréquent pour les groupes de musiciens ou de gymnastes qui se rendent en Algérie. Us entretiennent aussi une abondante correspondance comme la Société de Bienfaisance qui reçoit en 1894 des lettres de plus de 15 pays différents.

L'attachement à la nationalité s'exprime par la faiblesse des naturalisations, les Suisses représentant le taux le plus faible (29) de cas et ceci, malgré l'ancienneté de l'implantation. Il n'est pas rare de rencontrer des Suisses nés et établis en France depuis plusieurs générations et qui ont gardé la nationalité de leurs ancêtres, l'un des cas les plus remarquables étant celui de la famille Bôrmand qui, bien que présente à Marseille depuis 1776, est restée attachée à ses origines helvétiques.

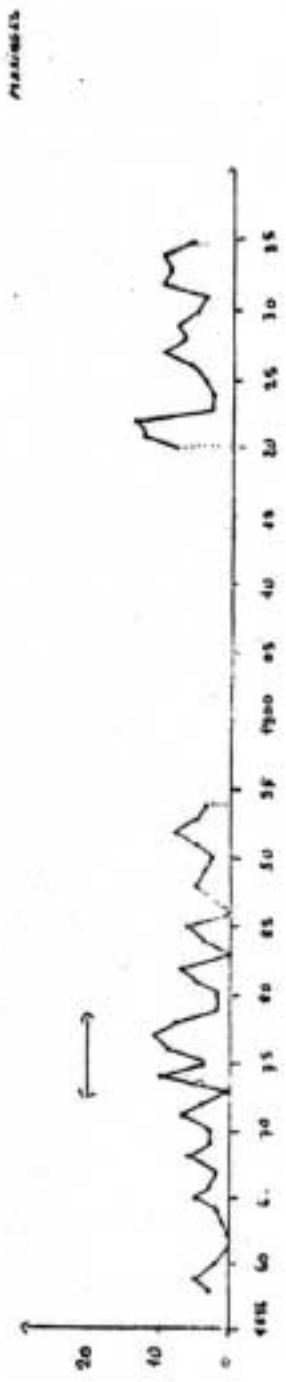
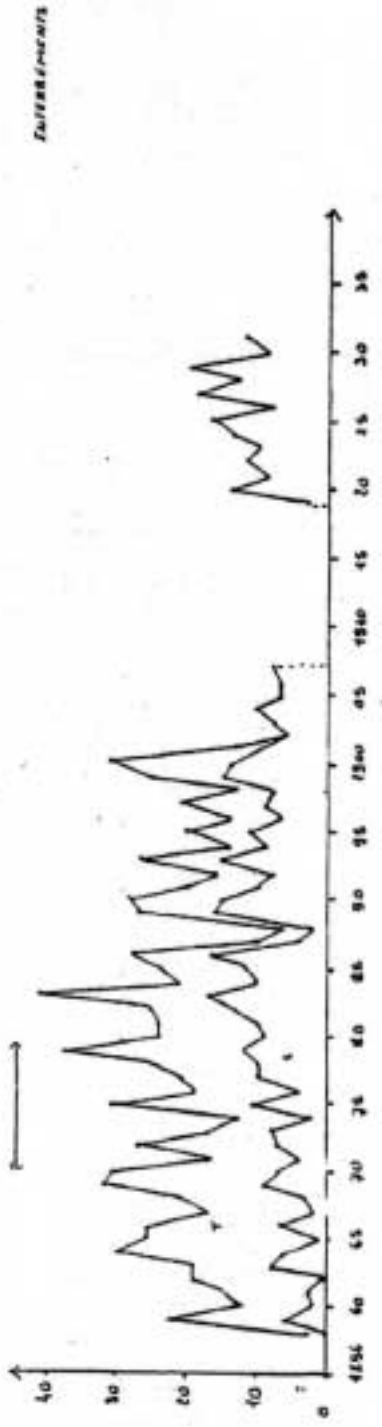
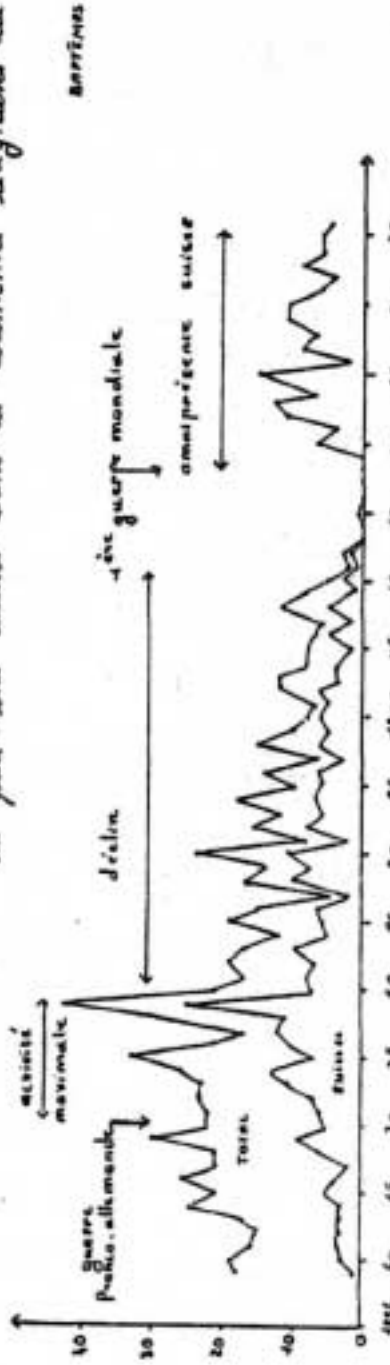
La colonie suisse apparaît comme une exception au sein des migrations marseillaises. Mais les Suisses rappellent par leur présence et leur installation très ancienne que la ville a reçu pendant longtemps des populations venues du nord. Peu nombreux, mais efficaces dans leur vie professionnelle et obstinés dans le maintien puis le développement du protestantisme, ils se distinguent dès le milieu du XIX^e siècle par un comportement démographique peu dynamique et une vie associative extrêmement riche. Mais avec le XX^e siècle, l'attitude malthusienne du groupe et le ralentissement du flux migratoire vers Marseille provoquent le déclin d'une colonie actuellement très réduite.

LES DIVERS GROUPEMENTS SUISSES DE LA VILLE DE MARSEILLE

INTITULE	Date de création	Date d'adhésion à la S.B.	Adresse vers 1924	Date de la fin des activités
Le Consulat de Suisse	1799		115, r.Evêché	
Société de Bienfaisance	1840-repr. en 1871		Rue Sainte	pas de renseignements de 1840 à 1871
Cercle helvétique	1871	1871	Rue Sainte	Existe toujours
Eglise réformée de langue allemande dite suisse	1846	1871	Rue Bel Air	Vers 1980 locaux donnés à l'institution G. Farel
Le Cabanon	1856	?	Q.de N.D.Garde	1950 - Interrupt Seconde Guerre
Le Grütli	1871 ass.alide.ant.	18747	Rue Gantés (Chartreux)	Existe toujours
L'Harmonie suisse	1881	1893	Rue Sainte / Allées Meilhan	1945
Stade helvétique	1907	?	Rue Sainte / Allées Mailhan	Existe encore en 1929
Cercle des commerçants ou société commerciale	1904	1904	Rue Sainte / Allées Mailhan	?
Chambre de Commerce suisse	1921	-	Rue de l'Evêché	Existe toujours
N S H (nouvelle société helvétique)	1925	-	Brasserie Verdun	Existe toujours
La S I M S de la Maison Suisse	1926		7,rue d'Arcole	Existe toujours
Fondation Helvetia Massalia	1926	1926	7,rue d'Arcole	Existe toujours
Foyer helvétique	1931		Camp. du Cabot Les Charmerettes	Existe toujours

ACTIVITÉ CULTURELLE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANSE ALLEMANDE :

La part des Suisses dans les cérémonies religieuses du temple de la rue Bâle



Tous ces différents organismes s'installeront après 1926 dans les locaux du consul; et de la Maison Suisse, 7, rue d'Arcole, sauf le Cabanon, l'Eglise "suisse" et le foyer helvétique. Le Griitli garde son "cabanon".

NOTES

- (1) BOURILLY, Les Protestants en Provence au 17e et au 18e. Editions Orphys, 1956.
- (2) Recensement. Archives municipales Marseille, GG 134.
- (3) Compte rendu de thèse de Michel TERRISSE. La population de Marseille et son terroir de 1694 à 1830. p. 357.
- (4) CARRIERE (Ch.) Les négociants marseillais au 18è siècle. Institut historique de Provence, 1973.
- (5) Recherches de M.R. Larchères.
- (6) CARRIERE (C), op. cit.
- (7) CARRIERE (C), op. cit.
- (8) BOURILLY, op. cit.
- (9) DESBAN, Une affaire d'espionnage à Marseille en 1696. in Revue maritime, 1906
- LUQUET, Un protestant marseillais à travers son époque, Vincens de Serre, 1635-1696.
- (10) BOURILLY, op. cit.
- (11) Provenca, 1922, p. 118
- (12) Cité par COULLAUT (P.), Si Dieu ne bâtit la maison. Imprimeries réunies de Valence, 1961.
- (13) GUIRAL (P.), Actes du colloque. Cinq siècles de Protestantisme à Marseille et en Provence. Imprimeries A. Robert, 1976.
- (14) COULLAUT (P.), op. cit.
- (15) COULLAUT (P.), op. cit.
- (16) SCHELBERT (Léo), Einführung in die schweizerische Aunvanderungsgeschiste der Neuzeit, Zurich 1976.
- (17) On compte à cette date 144 000 Suisses en France (d'après la revue de la Chambre de Commerce suisse, 3 mars 1930)
- (18) La communauté passe progressivement de 2017 personnes en 1876 à 1506 (1,6 % de la population étrangère) en 1901, 1657 (1,6 %) en 1911, 1737 (1,5 %) en 1921 et 1611 (0,8 %) en 1931.
- (19) Procès verbal de la Société de gymnastique. 1857. Archives de la Maison suisse.
- (20) Statuts du Stade helvétique. Archives départementales des Bouches du Rhône,
- (21) Cahier des procès verbaux du Grutli. Archives de la Maison suisse.
- (22) Discours de P. Leuba à la N.S.H., 22/7/1921. Archives de la Maison suisse.
- (23) La Chambre de Commerce suisse de France est fondée à Paris le 16/11/1918, elle a pour président F. Dobler.
- (24) Discours annuel de la Société de Bienfaisance, 1894. Archives de la Maison suisse.
- (25) Mémoires du pasteur Hug, 1921. Archives du consulat, 7 rue d'Arcole. Parmi les fondateurs on compte 2 Suisses et 5 Alsaciens et Allemands.
- (26) Pasteur Hug.
- (27) MAUCO (G.), Les étrangers en France. Etude géographique sur leur rôle dans l'activité économique, A. Colin, 1932.
- (28) HOTZ (C.) (ou E. Rothen) a écrit plusieurs ouvrages comme l'Art et le peuple. (Marseille 1910, 47 pages), La liberté individuelle (Paris 1929, 47 pages, Politiciens (Marseille, 1909, 40 pages), la Politique et les Politiciens (Paris, 1934, 21 pages), la Propriété et la Liberté (Paris, 1934, 24 pages). Il existe de nombreux documents aux Archives d'Amsterdam.
- (29) MAUCO (G.), op. cit.